

Image not found or type unknown



Attente de règlement de la succession du mari père par ailleurs d

Par **DESNOES Sylviane**, le 17/11/2016 à 20:53

Bonjour,

Une veuve sans enfants de son mari, qui lui-même est père de trois enfants, peut-elle (dans l'attente du règlement de la succession) avoir toute liberté de vendre des objets dans la maison qu'ils occupaient à deux et qu'elle occupe désormais seule, sachant que le propriétaire était le défunt mari, alors même qu'aucun contrat de mariage n'a été établi ?

Merci d'avance.

Bien cordialement.